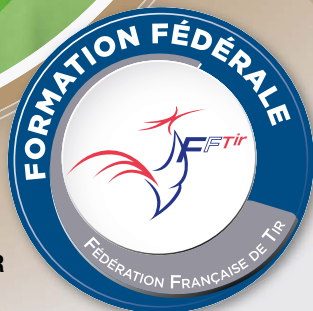


BFE 1^{er} degré

Brevet fédéral entraîneur 1^{er} degré



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR



Le BFE 1^{er} degré est responsable de l'activité bénévole de perfectionnement, d'entraînement et de préparation sportive individuelle et par équipe à la compétition des tireurs de club.

Cette activité s'exerce dans le cadre d'une association, d'un comité départemental, d'une ligue ou sur les lieux de compétitions.

➤ **Le titulaire du BFE 1^{er} degré a pour missions :**

- **de réaliser de manière autonome des actions de perfectionnement et d'entraînement** dans les disciplines de Tir sportif gérées par la FFTir. Il garantit aux pratiquants des conditions optimales de sécurité lors de leur pratique, dans le souci de leur intégrité physique,
- **de répondre à la demande des tireurs voulant progresser**, notamment au travers du dispositif « Cibles Couleurs » et désirant pratiquer la compétition par la mise en place de séances d'entraînement ou de perfectionnement, la préparation à des objectifs sportifs des niveaux régional et national et l'offre de perfectionnement technique (formation et validation des niveaux bleu et marron).
- **de communiquer sur son activité** et participer au projet de l'association dans laquelle il encadre, en respectant la réglementation de l'activité Tir sportif en vigueur.



► Programme de la formation

- La durée globale de la formation est de 210 h se décomposant en :
 - 130 h de formation initiale théorique et pratique en centre de formation, réparties sur quatre modules sur une saison sportive et intégrant une partie en formation à distance (FOAD),
 - 70 h de formation en alternance en club,
 - 10 h de participation à l'encadrement d'un stage de perfectionnement de tireurs.



Nota : un module facultatif complémentaire de technicité dans une discipline autre que l'option choisie pour la formation et le tutorat (16 h de formation) est proposé à l'issue de la formation.

- La formation prépare aux huit Blocs de compétences (BC) suivants dans les disciplines Carabine, Pistolet ou Plateau :
 - BC1** - Compétence à perfectionner les tireurs
 - BC2** - Compétence pédagogique dans l'activité de perfectionnement des tireurs
 - BC3** - Compétence technique et de stratégie de tir
 - BC4** - Compétence à concevoir et organiser l'entraînement
 - BC5** - Compétence à préparer et suivre des tireurs en compétition
 - BC6** - Compétence à préparer le matériel
 - BC7** - Compétence à prendre en compte les responsabilités de l'entraîneur
 - BC8** - Compétence à prendre en compte la réglementation de l'enseignement sportif

► Conditions d'accès par la filière de formation de la FFTir

Prérequis :

- **être licencié** à la FFTir durant la saison de formation,
- **avoir 18 ans** lors de la validation finale de la formation (entrée en formation possible à partir de 17 ans pour les titulaires du Brevet fédéral jeune encadrant (BFJE), du module complémentaire et de la « Cible marron »),
- **présenter pour les mineurs** une autorisation parentale,
- **remplir un dossier d'inscription** en joignant les documents demandés,
- **détenir depuis au minimum deux ans le Brevet fédéral initiateur (BFI)** et/ou avoir participé à une session de formation continue postérieure au 1^{er} septembre 1998, attestée par le Responsable formation de ligue (RFL) si le diplôme d'initiateur est antérieur à l'année 1998,
- **prouver son activité d'encadrement** auprès d'une structure associative affiliée à la FFTir (« Passeport formateur fédéral » signé ou attestation du président de club),
- **posséder un niveau de pratique** en attestant d'un score minimal réalisé au cours des cinq dernières années lors de championnats officiels (Gestion sportive) ou posséder le niveau technique de la cible verte (« Passeport Cibles Couleurs » validé).

► Sélection et positionnement des candidats

Des évaluations (connaissances théoriques et pratiques, pratique personnelle, démonstration et analyse de gestes techniques, entretien individuel de positionnement) des candidats se tiennent pendant les championnats de France Écoles de tir, 25/50 m ou Plateau. Le candidat doit venir avec un projet d'entraînement en club réaliste et négocié avec la direction de celui-ci. La faisabilité pratique de ce projet est évaluée lors de l'entretien de positionnement. La commission de sélection des dossiers se tient à l'issue du championnat de France 25/50 m ou Plateau.

► Coût de la formation (frais pédagogiques)

Les frais d'inscription et de formation sont de 425 € (550 € en cas d'inscription pour le module facultatif complémentaire de technicité et tutorat).



Nota : les frais d'hébergement et de restauration sont pris en charge par la FFTir pour les quatre modules de formation en centre et le module facultatif complémentaire de technicité et tutorat.



Calendrier prévisionnel, information et inscription



Le calendrier prévisionnel, le dossier d'inscription et le règlement sont à télécharger sur le site de la FFTir.



Contacts :

- **Directeur du département formation fédérale de la FFTir :**
Stéphane Alliaume - salliaume@fftir.org - 06 15 94 17 07
- **Coordonnateur et responsable pédagogique national de la FFTir :**
Philippe Héryère - pheyere@fftir.org - 06 15 94 17 86
- **Responsable administrative de la FFTir :**
Sandrine Jumeaux - sjumeaux@fftir.org - 07 45 01 99 39
- **Référente handicap nationale de la FFTir :**
Floriane Hays - fhays@fftir.org - 06 99 87 05 43
- **Référente VAE nationale de la FFTir :**
France Souchon - fsouchon@fftir.org - 06 60 92 91 35

- www.youtube.com/FFTIR
- www.facebook.com/FFTir
- Suivez l'actualité sur @fftir
- Suivez l'actualité sur @tir_ff
- www.flickr.com/fftir

www.fftir.org

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR
38, rue Brunel - 75017 PARIS
Téléphone : 01 58 05 45 45



Nos partenaires officiels



L'ENSEMBLE DE NOS STRUCTURES (CENTRE DE FORMATION DU CNTS AVEC SES SALLES DE COURS ET SES PAS DE TIR, HÔTEL ET RESTAURATION) SONT ACCESSIBLES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.



Découvrez le Centre National de Tir Sportif sur le site cnts.fftir.org